

Et personne n'a le droit de dire : " Tant pis pour ceux qui pèchent ! " Tout chrétien a charge d'âme et c'est un devoir autant de justice que de charité, de ne pas faire tort à l'âme du prochain.

Personne n'a le droit de calculer : " Ce n'est pas mon intention de scandaliser ; donc, je ne fais pas de mal. " — C'est pas votre intention de scandaliser, soit ; mais si, par la nature même de votre action, quelqu'un peut être amené à pécher, vous êtes scandaleuse.⁽¹⁾

facilement par pensée ou désir, par parole ou action, que la jeune fille avec qui ils se trouvent est moins chastement habillée.

C'est que l'idéal de la vraie beauté humaine se localise malheureusement, de plus en plus, pour les hommes, dans l'unique aspect de la forme matérielle ; l'immatérielle beauté des âmes chastes et des vies pures, la beauté morale des triomphes de la vertu sur la chair tenue en respect, la beauté matérielle et palpable d'un clair et honnête regard où se reflète la parfaite distinction de l'esprit et du cœur, attirent de moins en moins l'attention ; on se matérialise ; et pourtant, la beauté de l'âme et sa plus noble manifestation, le regard, constituent bien la seule vraie et durable beauté.

Dieu merci, un grand nombre de jeunes personnes ne se rendent pas encore compte des dangers dont nous parlons ; à côté des perverses, il y a les préservées, il y a les ignorantes ; mais l'ignorance doit cesser quand elle se fait complice de la perversité, complice de l'esprit du mal.

" Les fausses opinions, disait Joseph de Maistre, ressemblent à de la fausse monnaie qui est frappée d'abord par de grands coupables et dépensée ensuite par d'honnêtes gens qui perpétuent le crime sans savoir ce qu'ils font ". (Cf. *Soirées de Saint-Petersbourg*, premier entretien). Tel est aussi le cas des modes et des opinions sur la moralité des modes.

Il faudrait donc, de plus en plus, faire savoir aux jeunes filles qu'au tribunal de la pénitence, où l'amour propre cède le pas à la sincérité, les chutes graves provoquées par l'indécence des modes actuelles s'exhibent dans les soirées, dans la rue et jusque dans nos églises, apparaissent trop souvent dans leur repoussante laideur ; il faudra qu'elles sachent que les plus faibles ou les plus passionnés, désireux tout de même de conversion, se plaignent d'être circonvenus par les occasions, et cela, jusqu'au sein de leur famille ; qu'enfin, ils abhorrent en secret, aux heures de plus grande bonne volonté, l'aveugle obéissance aux suggestions mauvaises de la mode, les nudités crues aussi bien que les équivoques transparences.

De plus en plus, nous en sommes convaincu, ce sera un service à rendre que de prêcher ces vérités.

(1) Une action est scandaleuse en soi " lorsque quelqu'un par son action ou sa parole mauvaise se propose d'amener quelque autre à pécher ; ou, même si lui ne se propose point cela, la chose cependant qu'il fait ou qu'il dit est telle que de sa nature elle a d'induire à pécher : comme si quelqu'un fait en public quelque péché ou quelque chose qui a l'apparence du péché. Dans ce cas, celui qui fait cette sorte d'acte donne proprement une occasion de chute ; et voilà pourquoi on appelle son acte du nom de scandale actif." Cf. S. THOMAS, *Somme théologique*, II-II, Q. XLIII, art. I, ad 4^{um}. — Lequel scandale actif, ajoute le R. P. Pègues, peut exister alors même que personne n'en prendra de fait occasion de pécher. Cf. PÈGUES, *Commentaire français littéral*, X, p. 821. Ibid.